

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SEGOLENE NEUVILLE
SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DES PERSONNES
HANDICAPEES ET DE LA LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION AUPRES DE LA MINISTRE DES
AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 25 octobre 2016 N°177

Axelle LEMAIRE et Ségolène NEUVILLE lancent un appel à projets de 8 millions d'euros pour soutenir les technologies d'accessibilité numérique à destination des personnes handicapées

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion lancent un appel à projets destiné à soutenir les projets et les technologies innovants en matière d'accessibilité numérique. Cet appel à projets permettra de soutenir les entreprises dans la définition de nouvelles interfaces de contrôle adaptées aux personnes handicapées, de favoriser la production, l'enrichissement ou la conversion automatisée de contenus conformes aux normes en matière d'accessibilité ou encore de développer des technologies telles que la réalité augmentée à des fins d'accessibilité.

Ouvert jusqu'au 10 janvier 2017, l'appel à projets sur l'accessibilité numérique est lancé dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) et bénéficiera d'une enveloppe de 8 millions d'euros.

Pour plus d'informations : http://www.bpifrance.fr/Actualites/Appels-a-projet-concours/Appel-a-projets-Accessibilite-Numerique-28287



Axelle LEMAIRE déclare « La Loi pour une République numérique contient deux dispositions relatives à l'accessibilité téléphonique et à l'accessibilité des services de communication en ligne. Au-delà de la loi, il faut soutenir le développement de technologies, d'applications et dispositifs innovants pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans une société de plus en plus numérique. »

Ségolène NEUVILLE déclare « Le développement de l'accessibilité numérique est primordial car il ouvre le champ des possibles pour les personnes handicapées en leur offrant un moyen supplémentaire de compenser leur handicap, de vivre de la façon la plus indépendante possible et de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. »



Contacts presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Ségolène NEUVILLE: 01 40 56 85 57 cab-phe-presse@sante.gouv.fr